



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles

ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
des geôles des martyrs de la Résistance dans l'ancienne
caserne de Lauwe à MONTPELLIER (Hérault)

**Le Préfet de la région Occitanie,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 2 avril 2019 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que les geôles des martyrs de la Résistance dans l'ancienne caserne de Lauwe à MONTPELLIER (Hérault) présentent un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation, comme témoignage d'un moment dramatique de l'histoire de la Nation, et d'un lieu dans lequel, durant la seconde guerre mondiale, des miliciens ont pratiqué la torture et assassiné des résistants de juin à août 1944,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : Sont inscrites au titre des monuments historiques les geôles des martyrs de la Résistance dans l'ancienne caserne de Lauwe, en totalité, situées 4 rue du 81^e Régiment d'Infanterie à MONTPELLIER (Hérault), sur la parcelle 677, figurant au cadastre section CD, tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté, appartenant à l'ÉTAT par acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956, et affecté au MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE par convention d'utilisation passée le 23 juillet 2010 en la Préfecture de l'Hérault à MONTPELLIER (Hérault).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le 16.10.2019

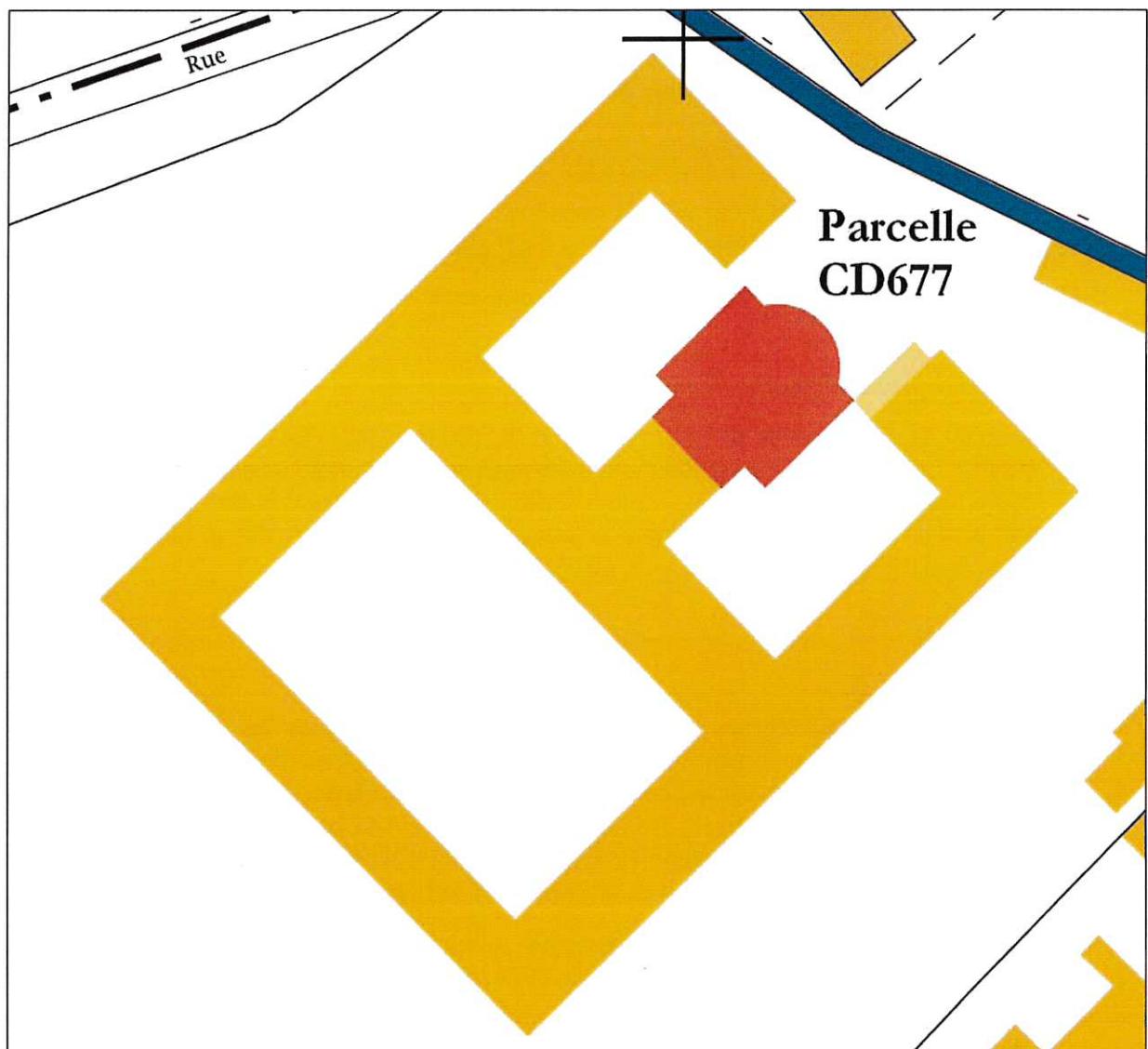
Etienne GUYOT



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles

**PLAN ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
des geôles des martyrs de la Résistance dans l'ancienne
caserne de Lauwe à MONTPELLIER (Hérault)**



Fait à Toulouse, le